



# Commune de DORTAN (01590)

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 13 MARS 2017

Affiché le 20 mars 2017.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 7 mars 2017, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Hélène JACQUET - Alain BRITEL - Thierry REBERE Ludovic SAILLARD - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Isabelle SERRAND
Etaients excusés	Marie-Rose RIZZO (procuration à Marianne DUBARE) - Anaïs JULLIEN - Stéphanie CORNATON (procuration à Agnès DUBOIS) - Nicolas RIPPE - Janine DURET (procuration à Anne-Marie FEUGIER)
Secrétaire de séance	Jean-Claude GAILLARD
Conseillers en exercice : 19	Présents : 14 Votants : 17

### APPROBATION COMPTE RENDU DU 7 FEVRIER 2017

Le compte rendu du Conseil municipal du 7 février 2017 est adopté à l'unanimité.

### COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 2

Ce point est retiré de l'ordre du jour, aucune décision n'ayant été prise par Mme le Maire, dans le cadre de sa délégation, depuis le dernier Conseil municipal.

### ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDE SUBVENTION CLASSES DE DECOUVERTE

Mme le Maire fait part au Conseil de la demande du directeur de l'école élémentaire, reçue le 16/02/2017, pour une aide au financement de deux classes de découverte (CE2 et CM2) du 9 au 14/04/2017 à OUISTREHAM (Calvados) dont la dépense totale de 19 937 €, proposée par les enseignants, est répartie comme suit :

- Mairie : 100 € / élève, soit 5 100 € pour 29 élèves de CM2 et 22 élèves de CE2 ;
- Parents : 160 €, soit 8 160 € ;
- Sou des Ecoles : 130 € / élève, soit 6 630 € ;
- Coopérative scolaire : 47 €.

Elle donne l'historique des aides accordées par la Commune :

- 2010, 2011 et 2012, voyage des CM2 à PARIS : 2 600 € ;
- 2013, voyage des CM1 et CM2 à PARIS : 6 000 € ;
- 2014, pas de voyage ;
- 2015, voyage des CM2 à PARIS : 3 480 € ;
- 2016, sortie des CM2 à LELEX et voyage des CM1 en Auvergne : 2 600 €.

Elle rappelle le principe adopté par le Conseil municipal de subventionner uniquement le voyage des CM2 pour un montant initialement fixé à 2 600 €.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- ADOPTE le principe de verser, chaque année, une somme plafond de 3 000 € pour les sorties scolaires ;
- DECIDE de verser une subvention de 80 € / élève pour les classes de découverte organisées en 2017, soit la somme totale de 4 080 € ;
- PRECISE que, pour l'année 2018, la subvention se montera à la somme de 1 920 € (3 000 € desquels sont déduits les 1 080 € supplémentaires accordés en 2017) ;



## Commune de DORTAN (01590)

- EMET le souhaite que ce ne soit pas toujours les mêmes élèves qui partent en voyage et que chaque enfant puisse bénéficier de ce principe au cours de sa scolarité à DORTAN.

### INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Mme le Maire informe le Conseil que les délibérations de 2014 fixant les indemnités de fonction des élus faisaient expressément référence à l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique. Elle précise que cet indice brut terminal a été modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (IB 1022) et qu'une nouvelle modification est prévue en janvier 2018.

Elle propose au Conseil, afin de ne pas avoir à délibérer à chaque changement, de prendre une nouvelle délibération fixant les taux des indemnités de fonction en visant l'indice brut terminal de la fonction publique, sans autre précision.

Elle précise qu'en ce qui concerne son indemnité, cette dernière est fixée automatiquement au taux plafond (43 %) et sans délibération, conformément à la loi.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- **FIXE**, ainsi qu'il suit et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et de conseillers délégués, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique :

- 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoints : 16,50 %
- 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> adjoints : 12,50 %
- 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> conseillers délégués : 6,00 %.

### COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 ASSAINISSEMENT, EAU, CHAUFFERIE, COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS

Jean-Claude GAILLARD présente et commente les documents transmis à tous les membres du Conseil municipal, tels qu'ils ont été présentés en commission Finances du 8 mars 2017.

Il met en parallèle les chiffres des comptes administratifs avec ceux issus des comptes de gestion établis par M. DUPLAIN, trésorier, l'ensemble étant parfaitement cohérent.

Il précise que le résultat d'investissement, qu'il soit excédentaire ou déficitaire, fait automatiquement l'objet d'un report. Quant au résultat de fonctionnement ou d'exploitation, il fait l'objet d'une affectation et doit en priorité servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

A) ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2016 (1)	127 521.06	149 943.55	35 353.74	22 177.07	162 874.80	172 120.62
Résultats exercice 2016 (2)		<b>22 422.49</b>	<b>13 176.67</b>			<b>9 245.82</b>
Résultats reportés 2015 (3)		61 852.63		96 498.83		158 351.46
TOTAUX (1) + (3)	<b>127 521.06</b>	<b>211 796.18</b>	<b>35 353.74</b>	<b>118 675.90</b>	<b>162 874.80</b>	<b>330 472.08</b>
Résultat clôture 2016 à reporter en 2017		<b>84 275.12</b>		<b>83 322.16</b>		<b>167 597.28</b>
Restes à réaliser à reporter en 2017			37 827.50		37 827.50	
Résultat définitif 2016		84 275.12		45 494.66		129 769.78

Le CA Assainissement 2016 est excédentaire de 9 245.82 €. Le résultat de clôture 2015 est excédentaire de 158 351.46 €. En déduisant les restes à réaliser d'investissement 2016 d'un montant de 37 827.50 €, le résultat définitif est de 129 769.78 €, dont 84 275.12 € d'excédent d'exploitation et 83 322.16 € d'excédent d'investissement.

Jean-Claude GAILLARD propose de reporter le résultat de la section d'exploitation de 84 275.12 € en section d'exploitation (compte 002).

Il indique que la Commune n'a pas lancé de travaux d'assainissement et que la compétence sera transférée à la CCHB le 1<sup>er</sup> janvier 2018.



## Commune de DORTAN (01590)

### B) EAU

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2016 (1)	253 257.83	234 523.45	39 119.72	57 711.02	292 377.55	292 234.47
Résultats exercice 2016 (2)	<b>18 734.38</b>			<b>18 591.30</b>	<b>143.08</b>	
Résultats reportés 2015 (3)		34 578.91		170 414.16		204 993.07
TOTAUX (1) + (3)	<b>253 257.83</b>	<b>269 102.36</b>	<b>39 119.72</b>	<b>228 125.18</b>	<b>292 377.55</b>	<b>497 227.54</b>
Résultat clôture 2016 à reporter en 2017		<b>15 844.53</b>		<b>189 005.46</b>		<b>204 849.99</b>
Restes à réaliser à reporter en 2017			96 160.00		96 160.00	
Résultat définitif 2016		15 844.53		92 845.46		108 689.99

Le CA Eau 2016 est déficitaire de 143.08 €. Le résultat de clôture 2015 est excédentaire de 204 993.07 €. En déduisant les restes à réaliser d'investissement 2016 d'un montant de 96 160 €, le résultat définitif est de 108 689.99 €, dont 15 844.53 € d'excédent d'exploitation et 92 845.46 € d'excédent d'investissement.

Jean-Claude GAILLARD propose de reporter le résultat de la section d'exploitation de 15 844.53 € en section d'exploitation (compte 002).

André PERRIN indique que les travaux sont pratiquement terminés à Bonaz et Maissiat d'en Bas. Il reste encore l'enrobé à poser.

### C) CHAUFFERIE

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2016 (1)	115 784.28	124 561.34	20 240.40	15 095.45	136 024.68	139 656.79
Résultats exercice 2016 (2)		<b>8 777.06</b>	<b>5 144.95</b>			<b>3 632.11</b>
Résultats reportés 2015 (3)			11 158.41		11 158.41	
TOTAUX (1) + (3)	<b>115 784.28</b>	<b>124 561.34</b>	<b>31 398.81</b>	<b>15 095.45</b>	<b>147 183.09</b>	<b>139 656.79</b>
Résultat clôture 2016 à reporter en 2017		<b>8 777.06</b>	<b>16 303.36</b>		<b>7 526.30</b>	
Restes à réaliser à reporter en 2017			1 188.51		1 188.51	
Résultat définitif 2016		8 777.06	17 491.87		8 714.81	

Le CA Chaufferie 2016 est excédentaire de 3 632.11 €. Le résultat de clôture 2015 est déficitaire de 11 158.41 €. Avec les restes à réaliser d'investissement 2016 d'un montant de 1 188.51 €, le résultat définitif est déficitaire de 8 714.81 €.

Le résultat de la section d'exploitation de 8 777.06 € doit être affecté à l'investissement (compte 1068).

Jean-Claude GAILLARD précise qu'il n'y a pas eu de versement de subvention du budget communal pour équilibrer le budget Chaufferie. La subvention sera inscrite au budget primitif 2017.



## Commune de DORTAN (01590)

D) COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2016 (1)	1 572 235.70	1 762 924.69	307 418.95	209 140.04	1 879 654.65	1 972 064.73
Résultats exercice 2016 (2)		190 688.99	98 278.91			92 410.08
Résultats reportés 2015 (3)		221 318.28		47 614.76		268 933.04
TOTAUX (1) + (3)	1 572 235.70	1 984 242.97	307 418.95	256 754.80	1 879 654.65	2 240 997.77
Résultat clôture 2016 à reporter en 2017		412 007.27	50 664.15			361 343.12
Restes à réaliser à reporter en 2017			37 354.96		37 354.96	
Résultat définitif 2016		412 007.27	88 019.11			323 988.16

Le CA de la Commune 2016 est excédentaire de 92 410.08 €. Le résultat de clôture 2015 est excédentaire de 268 933.04 €. En déduisant les restes à réaliser d'investissement 2016 d'un montant de 37 354.96 €, le résultat définitif est excédentaire de 323 988.16 €.

Jean-Claude GAILLARD précise que des recettes exceptionnelles ont été encaissées en 2016 suite à la vente du bâtiment de la Cure et à la reprise d'un véhicule. Les charges de personnel ont été moins importantes que prévu car l'embauche envisagée aux services techniques ne s'est pas faite sur la totalité de l'année. D'autre part, le nouveau régime indemnitaire n'a pu être versé à tous les agents, les décrets pour la filière technique n'étant pas sortis.

Il propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 88 019.11 € à l'investissement (compte 1068) ;
- 323 988.16 € reportés en section de fonctionnement (compte 002).

Mme le Maire est invitée à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite des comptes administratifs 2016.

**Délibération :** le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ARRETE les résultats définitifs des comptes administratifs tels que présentés ;
- DECLARE conformes les comptes de gestion dressés par le trésorier ;
- VALIDE la reprise des résultats comme indiqué ci-dessus.

De retour dans la salle après l'approbation des comptes administratifs, Mme le Maire présente ses remerciements à Jean-Claude GAILLARD et à Sylvie DEMOUX à qui elle adresse également ses félicitations pour le travail accompli.

### SIEA : DEBAT SUR RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GESTION EXERCICES 2009 A 2014

Mme le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires du rapport de la CRC du 8 juillet 2016 qui était également mis à leur disposition dans le bureau des adjoints.

Elle présente la synthèse de ce rapport, assez négatif, notamment au niveau :

- de la gouvernance, peu transparente. Le comité syndical était trop peu impliqué dans le processus décisionnel. Une seule assemblée générale était prévue, au cours de laquelle tout était voté (orientations budgétaires, compte administratif, budget...). Depuis, les statuts du SIEA ont été modifiés pour permettre 3 assemblées générales et augmenter le nombre de suppléants afin d'atteindre le quorum ;
- de la gestion des ressources humaines où des lacunes et irrégularités sont pointées : trop de recours à des contractuels, salaires disproportionnés, avantages en nature inconsiderés, risques de conflits d'intérêts ;
- du déploiement de la fibre optique avec une absence de rentabilité du réseau, un résultat d'exploitation négatif jusqu'en 2021 et ne couvrant les intérêts de la dette qu'en 2031. 198 Communes à ce jour sont équipées. Il est nécessaire de continuer pour les Communes non desservies afin de garantir l'égalité des territoires. En 2021, la fibre devrait être installée sur l'ensemble des Communes de l'Ain.



## Commune de DORTAN (01590)

Mme le Maire précise que le SIEA propose de créer un nouveau syndicat mixte ouvert destiné à exercer la compétence « communication électronique », constitué du SIEA, de la Région, du Département, des EPCI afin d'être plus forts pour souscrire les emprunts nécessaires à la poursuite des investissements.

Elle ajoute que, pour équilibrer son budget 2017 (3 M€ manquants), le SIEA envisage de se tourner vers les Communes (augmentation des cotisations) ou par prélèvement direct sur les impôts locaux. Ce point fait débat et sera revu au prochain comité syndical du SIEA fixé au 08/04/2017.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- DONNE ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes quant à la gestion du SIEA sur les exercices 2009 à 2014 ;
- ESTIME qu'il n'est pas possible, pour la Commune de DORTAN, de venir en appui éventuel au SIEA au regard de l'endettement de ce dernier et dans le contexte actuel des baisses des dotations de l'Etat.

### QUESTIONS DIVERSES

1. Permanences élections : Mme le Maire demande aux élus de s'inscrire sur les tableaux de permanences pour les élections présidentielles des 23/04 et 07/05 et les législatives des 11 et 18/06.
2. Pharmacie : Mme le Maire indique avoir reçu une réponse de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de BOURG EN BRESSE précisant qu'une dérogation de courte durée peut être accordée pour la vente de la pharmacie qui doit avoir lieu avant septembre 2017 en cas de repreneur clairement identifié. Elle ajoute que M. Damien ABAD, député et président du Conseil départemental, a également adressé des courriers à l'ARS de BOURG EN BRESSE et de LYON.
3. Recrutement médecin : deux médecins bulgares pourraient être intéressés. Il est proposé de les rencontrer.
4. Rénovation énergétique : Mme le Maire fait part d'une lettre de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ex HELIANTHE) mettant en garde contre le démarchage abusif d'entreprises se présentant comme mandatées par les Communes ou l'ADEME pour la réalisation de diagnostics de rénovation énergétique des logements.
5. Parc Naturel Régional du Haut Jura : Mme le Maire informe de la participation de la Commune à la campagne lampe basse énergie.
6. Dates prochaines réunions : la Commission Finances se réunira le lundi 03/04 à 18h15. Le prochain Conseil municipal est prévu le mercredi 12/04 à 19h.

La séance est levée à 20h55.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Claude GAILLARD

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.